

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 36 (1956)  
**Heft:** 2

**Vorwort:** Éditorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

La relance européenne est à l'ordre du jour. La nécessité politique de substituer à l'idée de Communauté européenne de défense — qui n'a trouvé dans l'Union de l'Europe occidentale qu'un remplacement peu spectaculaire — l'idée d'une intégration économique, a incité les six pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à proposer la création entre eux d'un marché commun, autrement dit de créer une zone où les marchandises, les services, les capitaux et les hommes puissent circuler librement.

Les milieux de l'économie privée ne peuvent qu'applaudir à ce projet grandiose, dans la mesure où il est réellement de nature à faciliter leurs transactions et à relever les niveaux de vie en Europe occidentale. Ils souhaitent en particulier que ses promoteurs témoignent d'un esprit réellement libéral, à l'intérieur du marché commun comme dans ses relations avec les pays tiers, et qu'ainsi cette initiative courageuse s'inscrive tout naturellement dans la ligne des efforts déployés depuis plusieurs années en vue d'une libération progressive des échanges visibles et invisibles, d'un abaissement des tarifs douaniers et d'une convertibilité des monnaies entre tous les pays de l'Europe occidentale.

C'est dans cette perspective qu'il nous paraît utile de rappeler, en matière de libération des échanges internationaux, un certain nombre de vérités premières, telles que les a exprimées M. Robert Marjolin, ancien secrétaire général de l'Organisation européenne de coopération économique, dans le « Programme économique français » élaboré par le Comité d'études pour la République :

« On ne peut espérer que la France se montrera progressive dans sa politique intérieure aussi longtemps qu'elle continuera à être restrictive dans ses relations avec l'extérieur. Si l'on veut avancer, il faut le faire simultanément dans les deux domaines, car les tendances restrictives intérieures et extérieures se renforcent réciproquement... Protégées sur le marché national par des contingents et des droits de douane élevés, l'industrie et l'agriculture françaises sont soutenues sur les marchés extérieurs par des subventions à l'exportation d'autant plus importantes que nos prix dépassent ceux des autres pays.

« La protection douanière n'est pas condamnable dans toutes les circonstances ; modérée, elle est souvent utile. Mais la France a dépassé la mesure et elle est la première victime de ce protectionnisme excessif. Elle en souffre dans sa productivité, et par conséquent dans son niveau de vie. L'expérience montre qu'en Europe les États les plus progressifs sont ceux qui communiquent le plus largement avec le monde extérieur.

« La France doit faire des progrès décisifs dans la libération de ses échanges extérieurs, par une abolition du contingentement dans ses relations avec les autres pays de l'O. E. C. E., qui la mette avec eux sur un pied d'égalité ; par une admission plus libre des marchandises en provenance de l'Amérique du Nord ; par une intensification de ses échanges avec le reste du monde... »

« Cette politique de libération et d'expansion commerciales doit s'accompagner de la suppression des taxes exceptionnelles à l'importation et de la plus grande partie des subventions à l'exportation.

« ... Pour mettre la France au niveau historique de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire de l'intégrer économiquement dans un ensemble plus vaste, où seront abolies progressivement toutes les restrictions aux échanges ; non seulement le contingentement, mais aussi les droits de douane, les tarifs ferroviaires discriminatoires, les pratiques de cartel, etc. Dans ce cadre, elle retrouvera, sous l'aiguillon de la concurrence, le dynamisme en matière de développement industriel dont elle a fait preuve à différentes époques de son histoire... »

Il est intéressant de rapprocher ces déclarations de celles qui ont été faites récemment par M. A. Boissard, gouverneur du Crédit foncier de France et président du Comité restreint créé par arrêté du 11 janvier 1955 pour enquêter sur les obstacles à la libération des échanges : « La libération des échanges est possible. La libération des échanges est indispensable. Il faut la faire pour le progrès de l'économie française et non, comme on le croit communément, pour faire plaisir aux pays de l'O. E. C. E. »

Or, que voyons-nous ? Du 2 décembre 1953 au 1<sup>er</sup> avril 1955, la suppression du contingentement a rapidement progressé en France, passant de 18 à 75 % du total des marchandises européennes importées en 1948 (de 5 à 25 % des marchandises suisses importées en 1953). Depuis lors, elle est restée presque stationnaire et actuellement à peine plus d'un tiers des importations de Suisse peuvent être réalisées sans licence ou sous licence automatique. Au surplus, la perception de la taxe compensatoire a considérablement limité les effets de ces mesures et les importateurs se heurtent à de sérieuses difficultés administratives et à une protection douanière toujours plus forte.

C'est pourquoi, sans négliger les efforts poursuivis à Messine et à Bruxelles pour réaliser une réforme fondamentale des conditions qui régissent les échanges dans l'Europe des six, nous souhaitons que l'on ne perde pas de vue la nécessité d'améliorer sensiblement les conditions d'importation en France des marchandises provenant de tous les pays de l'O. E. C. E. La création d'un grand ministère des affaires économiques autorise à cet égard un grand espoir : celui de voir prévaloir à l'avenir l'intérêt général de l'économie française sur les intérêts particuliers de certains producteurs.